



COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL **JEUDI 2 JUIN 2022 (AFFICHAGE)**

Etaients présents : Didier BLANCHARD, Véronique BLANCHARD, Yannis HODOUL, Ludovic CHARVOLIN, Samuel JUBAN, Thierry ROST, Fabrice PLEVY, Pascal VENET, Frédéric MAUVERNAY, Florence BLANCHARD, Sandra BERTHOLLET, Véronique CROZIER, Alexandre CORNU et Eric RAMBAUD.

Absent excusé : Christelle BUFFAT

Secrétaire de séance : Fabrice PLEVY

1) Convention d'adhésion au service mutualisé « énergie et bâtiments » pour les communes situées sur la partie rhodanienne du territoire des Monts du Lyonnais

Le territoire des Monts du Lyonnais est engagé dans un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) avec comme objectif ambitieux de devenir un Territoire à Energie Positive (TEPOS) à l'horizon 2050. Ce plan d'action vise notamment 3 objectifs :

- Atténuation/réduction émission des gaz à effet de serre
- Adaptation au changement climatique
- Réduction de la dépendance du territoire vis-à-vis des énergies fossiles
-

C'est dans ce cadre et notamment pour répondre au volet « bâtiment » et « énergie » du PCAET que la CCMDL, en partenariat avec le SYDER et l'ALTE69, s'engage dans une mission d'assistance à la gestion énergétique du patrimoine bâti des communes.

Le service d'assistance comprend plusieurs niveaux d'intervention :

1. Missions socles (incluses dans la convention) :

- Une analyse des données énergétiques de la commune à l'aide du logiciel ADVIZEO
- Une présentation d'un état des lieux énergétiques de la commune et les pistes d'amélioration énergétiques
- Une sensibilisation des élus et des usagers des bâtiments
- Un accompagnement à l'estimation financière des CEE valorisables sur les projets de rénovation
- Un accompagnement à la mise en application du décret Eco Energie Tertiaire pour les bâtiments assujettis et suivi avec le logiciel ADVIZEO

2. Missions ponctuelles (incluses dans la convention) :

Les missions ponctuelles proposées seront choisies en concertation entre la Commune et la CCMDL en fonction des besoins exprimés et de la capacité de la CCMDL à pouvoir répondre dans des conditions satisfaisantes (en fonction notamment de la charge de travail du service) et dans un souci d'une équité à l'échelle territoriale.

Ces missions consistent en des diagnostics complémentaires tels que :

- Aides à l'exploitation et au suivi des installations techniques « fluides »
- Mesures et analyses : température, CO2
- Réalisation de thermographies à l'aide de la caméra infrarouge
- Etude d'opportunité pour le changement de système énergétique et/ou de mise en place d'énergie renouvelable
- Réalisation d'études de choix d'énergie
- Réalisation d'études sur l'éclairage intérieur

3. Missions complémentaires - Assistance à la maîtrise d'ouvrage. (amenant à une délibération et une contribution supplémentaire)

Pour la commune de Grézieu, le montant de la cotisation s'élève annuellement à 611.30 € (0.75 € par habitant)

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au service mutualisé « Energie & Bâtiment » porté par la CCMDL.

2) Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable 2021

Yannis Hodoul a présenté le rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable pour l'exercice 2021. Le service est exploité en affermage. Le délégataire est SUEZ. Un nouveau contrat vient d'être reconduit avec Suez pour 12 ans.

Total du volume d'eau potable 2021 : 5 924 748 m³

36 185 abonnés dont 398 à Grézieu-le-Marché

Exportation d'eau : 466 895 m³

Le syndicat mixte des eaux des Monts du Lyonnais et de la basse vallée du Gier regroupe 75 communes dont 46 communes du Rhône et 29 de la Loire

Prix du m³ d'eau au 1/01/2022 (pour une facture de 120 m³) : 3.45 € TTC.

Evolution du prix et des composants du tarif depuis 2010 : + 23%

Montant des travaux d'investissement 2022 : 8 750 600 €

Subvention à des associations humanitaires : 12 450 €

3) Remplacement des agents techniques pendant la période estivale :

Monsieur le Maire propose de recruter un agent à temps plein pour les mois de juillet et d'août pour venir en renfort des agents techniques. Le contrat sera établi par le biais du GEL associatif.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer des conventions de mise à disposition de personnel avec le GELF associatif pour faire face à d'éventuels surcroits d'activités ou remplacements d'arrêt maladie.

4) Délibération relative aux modalités de publication des actes

Les communes de moins de 3500 habitants doivent délibérer avant le 1er juillet pour choisir leur règle de publicité des actes administratifs à compter du 1er juillet : soit affichage, soit publication sur papier, soit publication électronique.

Sans délibération, ce sera la règle de la publication électronique (site internet) qui s'appliquera d'office.

Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune afin de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés, le Conseil Municipal décide de choisir la modalité suivante de publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire, ni un caractère individuel : publicité par affichage au kiosque de la mairie et vers l'église.

5) Compte rendu des commissions

6) Questions diverses

- **Stade synthétique** : la commission sport et la commission terrain du FCMG se réunira mercredi 8 juin à 20h au stade pour discuter du projet pour avoir un projet précis et complet à présenter au conseil municipal
- **Sentinelles** : le SYRIBT sollicite des sentinelles pour avoir des remontées sur le niveau de la Brévenne. La sentinelle est chargée de surveiller la rivière et d'appeler le maire ou l'élu référent de Ste Foy l'Argentière en cas de crue ou de pollution.
Laurent Blanchard, sentinelle depuis plusieurs années, continue sa mission.
La sentinelle deviendra un COB (collaborateur occasionnel bénévole). Une convention sera signée entre le SYRIBT et le COB.
- **PLU** : réunion publique le 23 juin à 20h30 à la salle polyvalente (présentation des principes généraux de l'urbanisme et de la philosophie du PLU au travers du projet communal défini). Nous n'entrerons pas dans le détail des questions personnelles et du zonage précisément, qui feront l'objet d'une enquête publique spécifique dans les prochains mois.
- **Voirie** – Yannis Hodoul avait un estimatif de travaux de voirie de 43 972 € (présenté au dernier conseil). La commune disposait d'un crédit de 53 110 €. Après ajustement, il s'avère que l'estimatif s'élève à 65 606 €. Des travaux de voirie prévus au chemin du Sorlin ne seront pas réalisés pour rester dans l'enveloppe de 53 110 €.
- **Appartement mairie** : il reste les meubles de la cuisine à monter (à terminer pour le 7 juillet).
- **Animation pour les seniors « Oser reprendre le vélo » (Véronique Crozier)** : il faut un groupe de 6 personnes (du 27 juin au 5 juillet) + dates en septembre/ octobre. Nous allons recevoir des affiches.
- **Jury fleurissement** : jeudi 21 juillet matin